

Etat des lieux de la coopération entre Haïti et l'UE

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

1 Introduction

Dans le cadre du 10^{ème} FED, la Commission a signé en avril 2010 plusieurs Conventions de financement qui sont venues renforcer les programmes en cours avec des montants engagés. Il s'agit :

1) Appui à la Politique Nationale des Transports de 145 M EUR . Le programme du 10^e FED est doté d'une enveloppe d'investissements destinée à :

- réhabiliter la route frontalière entre Lascahobas et Belladère, pour désenclaver le Plateau central et relier les deux régions agricoles d'Haïti et de la république Dominicaine,
- reconstruire la route nationale N°3 reliant la capitale Port au Prince à la seconde ville du pays Cap Haïtien, qui constitue l'un des principaux axes économiques du pays.. Le 10^{ème} FED permettra de terminer ce dernier et, en cofinancement avec l'Agence Française de Développement, permettra de relier la Cap, achevant complètement la route nationale 3.

Le secteur infrastructure a également bénéficié d'un appui de €33.5 millions additionnels sous le volet d'aide urgente non-humanitaire après le séisme de 12 janvier 2010:

- Construction d'espace de travail pour l'administration centrale haïtienne et d'infrastructures publiques décentralisées - €27 millions;
- Consolidation urgente de la route RN3 à la sortie de Port-au-Prince - €3.5 millions;
- Solde dans le programme PRCP - €3.0 millions.

2)Appui budgétaire général – 48 M€ – pour appuyer les réformes macro-économiques et de consolidation de l'Etat de droit.

3)Appui à la Gouvernance et à l'investissement local (AGIL) – 5,5 M€ -

4) Appui au Renforcement de la Société Civile (PARSCH) – 7,8 M€

5)Appui au Renforcement de la Culture et de l'Art – 3,7 M€

6)Appui à la gestion territorial/ prévention des crises 3,5 M€

A côté de ces programmes, il faut inclure ceux en exécution avant le 12 janvier 2010. Certains bénéficient de l'accompagnement d'autres instruments indépendants du FED tels : les lignes budgétaires *cofinancement ONG, coopération décentralisée, sécurité alimentaire et food facilities*, Droits de l'homme, santé et *Acteurs non étatiques et autorités locales*.

1) Appui budgétaire pour le DSNCRP 27 M€

2) Programme d'Appui au Renforcement de la Qualité de l'Education de 14 M€.

3) Programme d'Information Territoriale pour le Développement Durable (PITDD), 7 M€

4) Programme Environnement Transfrontalier Haïti/République Dominicaine (PET), 2.5 M€

5) Programme de Réhabilitation Post-Noël (PRPN), 3 M€

6) Programme d'interventions d'aménagement de bassins versants dans le secteur rural 15 M€

7) Programme pilote Microcrédit pour la production agricole 1 M€

8) Stanby Facility pour Martissant 2 M€

9) Programme STABEX0.4 M€

Après le 12 janvier 2010, sur base de la stratégie de coopération révisée et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, le programme indicatif révisé a été établi sous forme d'un ensemble de tableaux qui présentent le cadre d'intervention pour chaque secteur, le calendrier de programmation financière ainsi que le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés sur une période glissante de 2 ans.

Les montants mentionnés dans ce chapitre indiquent la répartition globale des fonds entre les domaines de concentration, l'appui macroéconomique et d'autres programmes. Cette répartition peut être modifiée dans le cadre des revues opérationnelles, de la revue en fin de parcours ou des revues *ad hoc*. Cependant, toute modification impliquant un changement substantiel dans la structure de la stratégie de réponse nécessitera une décision formelle à travers un addendum au document de stratégie.

Les domaines de concentration, l'appui budgétaire et d'autres programmes identifiés ont pour but de soutenir la mise en œuvre du "Plan d'action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti" du Gouvernement haïtien. Ce plan relève quatre domaines prioritaires pour la refondation du pays – déclinés à travers 4 "piliers" de reconstruction :

► Refondation territoriale : par l'identification et la planification et la gestion des pôles de développement, la reconstruction des zones dévastées et la mise en place des infrastructures de base.

► Refondation économique : la relance de la production nationale, la modernisation du secteur agricole, l'organisation du développement touristique et la poursuite des activités de l'industrie manufacturière.

► Refondation sociale : priorisant un système éducatif garantissant l'accès à l'école de tous les enfants et assurant une couverture de santé sur tout le territoire.

► Refondation institutionnelle visant à la consolidation des institutions publiques et démocratiques.

2. Instruments financiers

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la CE avec la République d'Haïti sera financée à partir de plusieurs instruments financiers. Leur affectation envisagée est donnée ci-dessous à titre indicatif:

2.1 10e FED, enveloppe A, 169 millions d'euros, comprenant €100 millions additionnels alloués à Haïti à l'issue de la revue ad-hoc et de €69 millions provenant de la partie non-engagée de l'enveloppe A. Cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement dans le cadre de la stratégie révisée.

<i>Infrastructures</i>	<i>70 M EUR</i>	<i>→x %</i>	<i>aide projet</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>32 M EUR</i>	<i>→x %</i>	<i>aide projet</i>

<i>Appui budgétaire général</i>	<i>50 Mio EUR</i>	<i>→x%</i>	<i>AB général</i>
<i>Autres programmes</i>	<i>17 Mio EUR</i>	<i>→x%</i>	<i>aide projet (1)</i>

2.2 10 FED, enveloppe B, 60 millions d'euros additionnels²: cette enveloppe est destinée à couvrir des besoins LRRD post-séisme permettant une transition plus fluide et cohérente entre la phase humanitaire et la phase de reconstruction.

2.3 Facilité d'investissement: outre les instruments financiers susmentionnés dont l'enveloppe A représente la principale base programmable du programme indicatif, le 10e FED comprend également la «facilité d'investissement», instrument financier géré par la Banque européenne d'investissement. La facilité d'investissement ne fait pas partie du programme indicatif. Certaines activités spécifiques peuvent être soutenues par le Centre de développement des entreprises (CDE) et le Centre pour le développement de l'agriculture (CTA). (info from EIB needed)

2.4. 10e FED, programme indicatif régional: 23,5 millions d'euros.cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie régionale Caraïbes. Cette enveloppe ne fait pas partie du programme indicatif national mais peut cependant avoir des retombées au niveau national en fonction de la participation de la République d'Haïti aux programmes envisagés dans le cadre régional.

2.5. Autres instruments financiers EC: des activités spécifiques peuvent être soutenues par l'intermédiaire des actions extérieures financées sur le budget général de la Communauté européenne dans le contexte du cadre financier 2007-2013³, sous réserve de procédures spécifiques et de la disponibilité des fonds, et sur les ressources propres de la BEI. Ces activités ne font pas partie du programme indicatif national.

Les activités financées à partir du budget général comprennent notamment des programmes financés à travers l'instrument pour la coopération au développement tels que les programmes thématiques «Investir dans les personnes», «Acteurs non étatiques pour le développement», «Migration et politiques d'asile», «Environnement et gestion durable des ressources naturelles» et «Sécurité alimentaire», ainsi que des activités

1 *Programme binationale de 10 Mio EUR et une réserve de 7 Mio EUR.*

3 *La dotation initiale pour l'enveloppe B octroyée à Haïti était de 13,6 millions d'euros. L'enveloppe B a été augmentée de 2,58 millions d'euros pour répondre à la flambée du prix des denrées sur le marché international, de 3,4 millions d'euros pour compléter le programme de reconstruction et de consolidation de l'infrastructure touchée sur le réseau routier haïtien à la suite des ouragans de 2008 et de 30 millions d'euros pour répondre à la crise économique et financière mondiale. Suite au séisme, l'enveloppe B a été augmentée d'un montant de 60 millions d'euros. 3,4 millions d'euros de la dotation initiale de l'enveloppe B, ont été mis en réserve en vue de leur utilisation par ECHO.*

3

financées à travers d'autres instruments tels que l'instrument de stabilité, l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme et de ou l'instrument pour l'aide humanitaire et d'urgence. Des entités légales d'Haïti peuvent également participer (dans le cadre de la coopération scientifique et technologique internationale) à l'ensemble des composantes du 7ème Programme Cadre de recherche (2007-2013). Des activités spécifiques ont déjà été identifiées sous l'IfS et sous les programmes thématiques pour l'environnement et la sécurité alimentaire⁴.

4 *IfS (€ 20M): un programme d'appui au relèvement précoce du pays qui se concentrera sur les mécanismes de renforcement du système de gestions de risques en Haïti et qui comportera également un volet d'appui au Programme du PNUD "Cash for Work" de € 5M.*

ENRTP et FSTP: des activités visant i) protection, conservation et aménagement des bassins versants, avec une finalité productive agro-forestière; ii) conservation et renforcement des actifs productifs et iii) appui à la production locale de sources d'énergie renouvelables, comme alternative efficace et viable à l'utilisation du charbon de bois et iv) soutien aux initiatives visant à garantir la sécurité alimentaire (quantitative et qualitative).

Détails Explicatifs
PROGRAMMATION POST-SEISME
DU 10EME FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT (FED)

Au titre du FED. La Commission Européenne a disposé de 169 millions d'euros dans le contexte post séisme :

100 millions additionnels alloués à Haïti à l'issue de la revue ad hoc à mi parcours ;

69 millions d'une allocation préliminaire faite par la CE en décembre 2009 avant le séisme.

Allocation des ressources du PIN			
APPUI BUDGETAIRE GENERAL	PROGRAMME	€	PILIER DU PLAN CORRESPONDANT
	Programme appui budgétaire général	€50 millions	Tous les piliers
APPUI SECTORIEL SECTEURS DE CONCENTRATION	PROGRAMME	€	
Infrastructures €70 millions	Reconstruction des infrastructures et consolidation des pôles régionaux de développement (CE)	€70 m	Refondation territoriale, économique et social
Gouvernance €32 millions	Appui à la gestion territorial/prévention des crises (CE)	€3.5 m	Refondation territoriale
	Appui à la gouvernance et à l'investissement local (CE)	€18 m	Refondation institutionnelle
	Appui au Bureau de l'Ordonnateur National et TCF (CE)	€ 6 m	Refondation institutionnelle
	Appui au Ministère du Commerce (CE)	€4.5 m	Refondation économique

SECTEURS HORS CONCENTRATION	PROGRAMME	€	PILIER DU PLAN CORRESPONDANT
------------------------------------	------------------	----------	-------------------------------------

Binational	€10 m	Renforcement du programme binational en cours de l'élaboration - infrastructures transfrontalières, commerce binational, environnement / collectivités locales	€10 m	Refondation territoriale et économique
Reserve	€7 millions	Orientation possible: éducation, développement rural	€7 m	A DEFINIR

I. APPUI BUDGETAIRE GENERAL Appui budgétaire général

En mai 2010 l'Union européenne a participé à la mission conjointe d'appui budgétaire entre les partenaires au développement signataires du cadre de partenariat et le gouvernement d'Haïti. L'objectif de la mission était de finaliser et d'agréer la matrice unique et « exclusive » de gestion des finances publiques servant de cadre aux aides budgétaires. La mission a pu confirmer un engagement très ferme du MEF sur la poursuite des réformes concourant notamment à la transparence de l'exécution budgétaire. Elle a également évalué la situation dramatique créée par le séisme notamment sous l'angle du besoin de financement et du besoin de renforcement des capacités.

Le rétablissement des fonctions minimales de l'Etat passe obligatoirement par ses capacités à assumer ses fonctions de base, comme les salaires et les services sociaux, nécessaires tant à la paix sociale qu'à sa crédibilité politique. L'AB est donc une nécessité sociale et politique, vu que les capacités de collecte fiscale du gouvernement ont été durement frappées par le tremblement de terre du fait de la destruction des services des douanes et des impôts et de la chute brutale des activités économiques.

Le gap résiduel de financement pour cette année fiscale reste après NY toujours à 80 M U\$. Si les gaps de financements ne sont pas comblés sur les deux prochaines années fiscales cela posera des problèmes en termes de stabilité macroéconomique (financement monétaire, inflation, dépréciation de la gourde) et dans la réalisation des programmes d'urgence dans les secteurs sociaux (relogement, éducation, santé, sécurité alimentaire) annoncé par le gouvernement sur les 18 prochains mois.

Face aux besoins accrus de financement du Gouvernement résultant du séisme, la CE envisage d'approfondir son programme d'appui budgétaire en ajoutant sous le 10^{ième} FED (enveloppe A) un deuxième programme à concurrence de 50 M€.

L'objectif de ce programme vise d'une part, à appuyer le programme de réformes macroéconomiques et sectorielles mises en place par le gouvernement et poursuivies dans le cadre du programme FMI (FEC), de la Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté. D'autre part, suite aux nouveaux besoins découlant du séisme du 12 janvier 2010, il vise à appuyer le gouvernement dans le financement et la mise en œuvre du Plan d'Action pour

la Reconstruction et le Développement d'Haïti (Annexe IX) et à plus long terme de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté.

(Mentionner les 26 millions de V-Flex s'il y aura une décision avant la clôture de la programmation).

II. _ APPUI SECTORIEL Domaines de concentration

Infrastructures

Le réseau de transport national comporte d'abord le maillage routier national qu'il faut compléter. Il constitue le squelette du territoire permettant de relier toutes les zones de développement du pays, soit tous les chefs-lieux d'arrondissement, et d'assurer les échanges avec la République Dominicaine. Sa mise en place rend possible un réseau de routes secondaires à partir du réseau principal facilitant l'accès à toutes les zones du pays. C'est par-là que les intrants à la production sont acheminés, que les produits finis circulent, que les touristes peuvent avoir accès au potentiel historique et culturel, que les malades ont accès aux réseaux de services de santé et que la population jeune a accès aux réseaux d'éducation. Ce réseau de routes secondaires serait également au service de la sécurité alimentaire. C'est aussi une condition essentielle pour un véritable processus déconcentration et de décentralisation des services de l'Etat. L'inclusion de tous les citoyens passe aussi par un accès géographique à toutes les régions du pays.

La construction des routes secondaires et de voirie locale, dont les parcours, devra également être convenue en consultation avec les intervenants locaux. De plus, la réalisation de réseaux d'alimentation en eau potable, de réseaux d'assainissement (drainage / réhabilitation et construction de dégraveurs / curage des ravines) et de réseaux de collecte et de gestion des déchets solides sont prévus dans la rubrique eau et assainissement.

L'UE va focaliser ses efforts dans le processus d'aménagement du territoire selon une répartition géographique correspondant aux avantages comparatifs des Etat membres présents. La Commission européenne va se concentrer sur la partie nord et nord-est du pays, articulés autour de la plaine agricole de l'Artibonite, qui constitue à ce jour la région la plus peuplés d'Haïti. Ce territoire est moins sensible aux cyclones et aux risques sismiques que le Sud du pays. En revanche, il implique un vaste chantier de gestion des risques hydrauliques liés aux bassins versants, notamment la plaine des Gonaïves.

La plaine agricole de l'Artibonite, la région centrale de Hinche, la façade maritime et la côte touristique Nord autour de Port de Paix, Cap Haïtien et Fort Liberté peuvent constituer dans l'avenir des moteurs économiques majeurs d'Haïti. Plus au Sud, Saint Marc et Mirebalais sont les points de jonction privilégiés avec la région Capitale et avec la République Dominicaine.

Pour toutes ces raisons, la Commission prévoit d'apporter un appui significatif au développement de cette "Boucle de l'Artibonite". Une étude approfondie a été diligentée par le CIAT, et est actuellement en cours pour présenter, d'ici septembre 2010, un programme d'investissements

spécifique pour cette région. Ce dernier permettra de définir les axes prioritaires d'intervention de la Commission. Une enveloppe de 70 M est envisagée pour cet appui à l'infrastructure au profit de l'aménagement du territoire.

En complémentarité avec ces efforts, l'Espagne va continuer à se concentrer surtout sur la région du Sud-est d'Haïti, avec des actions supplémentaires dans le centre et est du pays.

Gouvernance

Face à un État «faible», l'enjeu est de tenter de le structurer en renforçant la base des élus et en donnant à la décentralisation une structure et des moyens qui la rendent crédible.

À titre indicatif, environ 32 millions d'euros seront réservés à ce secteur de concentration. Les principales actions prévues sont :

Appui à la gouvernance et à l'investissement local: Complémentaire des actions de coopération décentralisée promues par les États membres, l'appui communautaire à la décentralisation vise à doter les collectivités territoriales de ressources financières pour qu'elles assument ces services.

A ce titre, un Programme Intérimaire d'Appui à l'Investissement et à la Gouvernance locale des Collectivités territoriales en Haïti (AGIL) doit démarrer à la fin de l'année 2010, après signature de la Convention de financement en avril 2010.

Ce programme se propose d'appuyer la mise en place des mécanismes nécessaires à l'approfondissement du processus de décentralisation et de gouvernance locale, ainsi que d'en tester les outils opérationnels, particulièrement un dispositif d'appui à l'investissement des collectivités territoriales. Le dispositif d'investissement, couplé avec l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale, se centrera dans cette phase pilote sur un nombre limité de communes. Il s'agit de contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative des capacités des administrations locales à concevoir, piloter et coordonner les politiques et actions de développement, ainsi qu'à remplir leurs missions de service public aux populations locales.

Sur la base des progrès constatés, une deuxième phase, mobilisant 18 millions d'euros des ressources du PIN 10ème FED permettra de consolider les résultats atteints. Le dispositif d'investissements pourra ainsi bénéficier à l'ensemble des communes haïtiennes.

L'appui communautaire à la décentralisation en Haïti vise aussi bien le domaine institutionnel, en termes de renforcement de la réforme socio-institutionnelle de l'Etat, que celui de la fourniture de services de proximité, en vue de lutter plus efficacement contre la pauvreté et pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Enfin, la société civile sera encouragée à participer activement au processus, tant au niveau de sa conception que dans sa mise en œuvre progressive. Son appui constituera à ce titre la poursuite des premières actions engagées avec l'aide communautaire en faveur des associations locales qui

jouent d'ores et déjà un rôle déterminant dans la formation des élus et dans l'élaboration des programmes de développement communal.

Appui au Ministère du Commerce et l'Industrie (MCI): Le Ministère du Commerce et de l'Industrie a un rôle clé à jouer dans la refondation et la gouvernance économique du pays. Or, le ministère souffre d'une faiblesse de capacité qui l'a empêché jusqu'ici de jouer pleinement le rôle d'orientation stratégique de l'activité qui lui incombe.

L'appui communautaire pourra s'articuler autour des axes suivants :

i) Appui institutionnel au Ministère du Commerce (MCI) :

- dans sa capacité de suivi de la politique commerciale et en matière de négociation commerciales dans le but de les rendre aptes à jouer activement leur rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique commerciale permettant au pays de s'intégrer véritablement dans les courants d'échanges bilatéraux, régionaux et multilatéraux et de bénéficier pleinement des opportunités qui y sont offertes, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de l'APE.
- dans sa capacité de formalisation de ses objectifs en matière de politique de commerce extérieur et sur la promotion des investissements.
- dans sa capacité de mise en œuvre des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux.

ii) Doter le pays d'outils de gestion stratégique du secteur productif en institutionnalisant, d'une part, une structure de normalisation paritaire, à gestion mixte publique-privée, permettant d'accroître la qualité et, par voie de conséquence, la compétitivité des produits exportés et, d'autre part, en rendant disponibles des analyses approfondies du régime des échanges avec la République Dominicaine qui constitue un partenaire commercial essentiel pour le pays.

iii) En complément des ces actions de renforcement des capacités institutionnelles, un programme de soutien en faveur du secteur privé (PME/PMI et/ou organisations intermédiaires) pourra être élaboré et mis en œuvre, pour consolider les acquis des programmes menés précédemment dans ce domaine (PRIMA) tout en tirant les leçons de leurs problèmes de conception et de mise en œuvre.

Appui au Bureau de l'Ordonnateur National et facilité de coopération technique (TCF): Le soutien au BON, assorti d'une facilité de coopération technique (TCF), permettra de doter les services de l'ordonnateur national comme de l'État des moyens de conception et de gestion des opérations inscrites au titre du 10^e FED. La FCT promouvra l'utilisation de résultats de la coopération scientifique internationale et d'autres programmes communautaires pertinents afin d'augmenter les synergies à travers l'éventail des possibilités de coopération et en assurer le plus grand impact possible. Un budget de 6 million d'euros est prévu pour ces activités.

Appui à la gestion territorial/prévention des crises: Le Centre National d'Information Géospatiale (CNIGS) a été durement éprouvé par le tremblement de terre. La moitié de l'équipe du CNIGS (dont la directrice, personnalité reconnue en Haïti) y a perdu la vie. La reconstruction du CNIGS est donc incontournable pour le pays. Afin de lancer ce processus dans les meilleurs délais, l'examen de la demande du Ministère de Planification (Maitre d'Œuvre du programme) pour un avenant de la Convention de Financement prévoit une augmentation du budget de €3.5 millions, ainsi qu'une prolongation de la période de la mise en œuvre de 36 mois et de la validité de la Convention de Financement jusqu'au 31 décembre 2013 est en cours.

III._ AUTRES PROGRAMMES

Programme binational

S'appuyant sur les fonds du PIN Haïti, du PIN République dominicaine et du PIR, un programme de coopération binationale est en cours de l'élaboration. Il devra soutenir le processus d'intégration économique et commerciale des deux pays et renforcer la coopération binationale à tous les niveaux. En ligne avec ces deux objectifs, les deux gouvernements ont réaffirmé avec force, au lendemain du séisme, leur volonté politique d'accélérer la dynamique binationale et leur intérêt pour les domaines d'activités du programme binational, dont la formulation s'articulera autour de plusieurs composantes :

un appui au renforcement de la coopération binationale, que ce soit au niveau central au travers d'un appui à la Commission mixte et aux coopérations techniques existantes entre différents ministères ou au niveau décentralisé via des subventions qui appuieront des initiatives de coopération entre autorités décentralisées et autres acteurs de la société civile.

Au niveau local et décentralisé, les activités concrètes appuyées concerneront des investissements d'utilité publique à réaliser par les autorités locales, ainsi que des initiatives de coopération dans le domaine de la culture, ou universitaire entre les opérateurs concernés.

un appui aux initiatives de coopération institutionnelle existantes ou en cours d'élaboration dans le contexte post-séisme dans le domaine de l'environnement (problématique des bassins versants transfrontaliers, gestion durable de l'environnement...)

un appui au développement du commerce binational. La signature de l'APE par la République d'Haïti crée la perspective d'un approfondissement des relations commerciales entre les deux pays mais renforce l'exigence d'un dialogue stratégique plus soutenu dans le domaine commercial. Dans le cadre de cette composante, un appui au secteur privé, avec une approche binationale et en cohérence/complémentarité avec les actions mise en œuvre le cas échéant dans le cadre du programme commerce, pourra également être considéré.

Finalisation et/ou la création d'infrastructures de transport ou commerciales des deux côtés de la frontière. Ces interventions viendront en particulier consolider les actions menées par les précédents FED sur le corridor Nord (maillage routier, fonctionnement du marché binational...). Un montant indicatif de 10 million d'euros est réserve pour le renforcement du programme binational pour mieux répondre aux besoins binationaux post-séisme.

Réserve

Ces fonds (7 millions d'euros) ne sont actuellement pas alloués. Il est néanmoins envisagé d'utiliser une partie de ces fonds pour appuyer éventuellement d'autres secteurs comme l'Education ou le Développement Rural...

Les élections législatives et présidentielles qui se tiendront en novembre 2010. Elles seront financées pour un montant de 5 millions d'euros sur la Standby Facility